



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 34 - Bail emphytéotique au profit de Passe-Muraille, rue du Barlot - Implantation d'une école de cirque

**Bail emphytéotique au profit de Passe-Muraille,
rue du Barlot
Implantation d'une école de cirque**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

1 - Contexte

L'école de cirque Passe-Muraille est installée actuellement sur les terrains de tennis du gymnase des Torcols. Il a été proposé à l'association Passe-Muraille de s'installer sur un autre terrain communal sis rue du Barlot d'une superficie de 5 576 m² cadastré section BW n° 158. Cet ancien terrain de football, propriété de la Ville, n'est plus utilisé par la Direction des Sports ainsi que celle des Espaces Verts.

2 - Description du projet

Le projet consiste à implanter un chapiteau et à construire un bâtiment pour un bureau et des sanitaires ainsi que deux annexes pour le chauffage et le stockage.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'association elle-même, dans le cadre d'un bail emphytéotique qui lui confèrera les droits et obligations du propriétaire pendant la durée dudit bail.

3 - Principales conditions du bail

Un bail emphytéotique sera concédé par la Ville à l'association Passe-Muraille pour une durée de 18 ans à compter du 1^{er} avril 2017 (bail ci-joint).

L'emprise du bail ne concernera qu'une partie de la parcelle (soit 1 736 m² sur un total de 5 576 m²) section BW n° 158 puisque l'autre partie sera conservée par la Ville pour un parking affecté à l'école primaire Herriot. Ce terrain fait l'objet d'une division parcellaire par le service Topographie qui aboutira à de nouvelles références cadastrales.

Le canon emphytéotique est fixé à 30 € annuel et la Ville prendra en charge les frais de notaire ainsi que ceux du géomètre pour la division parcellaire.

Pour réaliser les travaux, l'association devra au préalable réaliser un terrassement et procéder aux raccordements nécessaires (électricité, eau, eaux usées) et ce à ses frais.

L'association Passe-Muraille devra demander toutes les autorisations nécessaires au chantier et veillera à respecter toutes les réglementations en vigueur.

L'emphytéote s'engage également à clôturer le terrain mis à sa disposition.

En fin de bail, il est convenu entre les deux parties que les constructions édifiées par le Preneur reviendront propriété de la Ville sans indemnité.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le bail emphytéotique avec l'Association Passe-Muraille.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



Contrôle de légalité